déc 1861

CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 4 décembre 1861.

MONSIEUR,

En vous envoyant les questions qui doivent faire le sujet des conférences ecclésiastiques de l'année 1862, je crois devoir vous rappeler qu'il y a obligation, pour les présidents, de veiller à ce qu'elles se fassent régulièrement ; pour tous les membres du Clergé séculier, d'y assister avec ponctualité ; et pour les secrétaires, de mettre beaucoup d'exactitude à transmettre, en temps opportun, leurs procès-verbaux, à l'Archevêché.

Je recommande en même temps aux présidents, de faire en sorte que les conférences se tiennent, autant que possible, vers le centre de chaque arrondissement, pour éviter les graves inconvénients qui résultent, pour les fidèles, de l'absence prolongée de leurs pasteurs, obligés de se rendre à une grande distance pour y assister. Il arrive souvent que des curés sont empêchés de prendre part à ces réunions si utiles, par la crainte de laisser plusieurs paroisses sans secours.

Persuadé que vous aimerez à connaître le résultat de notre pieuse association ecclésiastique de secours mutuel, je suis heureux de vous faire part du procès-verbal de la première assemblée de son conseil. Vous serez sans doute content d'apprendre que cette association bienfaisante a déjà rendu des services éminents à plusieurs de vos confrères. Je me flatte, en même temps, que le compte-rendu de ses opérations aura l'effet d'augmenter le nombre des associés, et par conséquent, de donner plus d'extension à la bonne œuvre.

Comme ma lettre circulaire du 28 Août dernier, demandant qu'il soit fait une collecte en faveur de Mgr. l'Evêque de St. Boniface, ne semble renfermer aucune injonction de ma part, plusieurs prêtres se sont persuadé qu'il leur était libre de se dispenser de la faire. Je crois donc devoir profiter de cette circonstance, pour déclarer que c'est mon intention expresse qu'elle ait lieu dans toutes les paroisses et missions du diocèse. La pauvreté de telle ou telle localité ne doit pas en dispenser. Cette quête devant se faire à l'église, on ne force personne à donner ; on présente seulement aux fidèles l'occasion de faire une aumône ; et il serait fâcheux de priver, même les plus pauvres, de l'avantage d'offrir leur obole pour une œuvre si belle. Le montant des aumônes ainsi recueillies devra être transmis à l'Archevêché, d'ici au 1er Février prochain, époque probable du retour de Mgr. Taché au Canada.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

✠ C. F., EVEQUE DE TLOA,

Administrateur.